



CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2024

DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2024-012

Nature de l'acte :
5.1 - Élection exécutif

Conseillers municipaux
En exercice : 27
Présents : 17
Votants : 23

Le **05/03/2024** à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **28/02/2024**, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la salle communale l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Présents : CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, SECRET Michèle, BARBIER Claude, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, adjoints, VIOLLET Michèle, MATTANA Alain, DE VIRY François, DUPENLOUP Nathalie, LARCHER Patrick, BERON Alexandra, SECRET Michel, MERLOT Cédric, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-sept membres.

Procuration(s) : VIOLLET Pierre à VIOLLET Michèle, DEMALTE Carine à BERON Alexandra, MOYNAT Raphaël à DUPENLOUP Nathalie, BARBIER Savoya à BARBIER Claude, BARBIER Lucien à SECRET Michel, CHEVALIER-NEILSON Lucy à CHEVALIER Laurent

Absent(s) : VIOLLET Pierre, DEMALTE Carine, NUNES Mickaël, MOYNAT Raphaël, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, DE VIRY Henri, BARBIER Lucien, DELAÎTRE Pierre-Adrien, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire de séance : SECRET Michel

02 – ADJOINTS

Modification du nombre d'adjoints et du rang des adjoints existants

Monsieur le Maire informe l'assemblée, de la démission de Madame JACQUET Ludivine, de son poste de 4^{ème} adjointe et conseillère municipale, par courrier en date du 13 février 2024. Monsieur le Maire précise qu'il a accusé réception de cette démission en date du 13 février 2024 et que Madame la Sous-Préfète de Saint-Julien-en-Genevois l'a acceptée en date du 13 février 2024.

Conformément à l'article L.2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le conseil municipal doit décider de pourvoir le poste d'adjoint, ainsi devenu vacant, ou décider de diminuer le nombre d'adjoints de la commune.

Monsieur le Maire propose que le nombre d'adjoints de la commune soit modifié et passe de 7 à 6. Les adjoints existants, du 5^{ème} adjoint au 7^{ème} adjoint, verront par conséquent leur rang modifié, du 4^{ème} adjoint au 6^{ème} adjoint.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2122-2 et L. 2122-14 ;

Vu les délibérations n° DEL 2020-029 et DEL 2020-030 du 26 mai 2020 fixant le nombre d'adjoints et procédant à leur élection, et la délibération n° DEL 2024-006 du 6 février 2024 modifiant le nombre d'adjoints et le rang des adjoints existants ;

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour (CHEVALIER Laurent, DUPONT Lorelei, SECRET Michèle, BARBIER Claude, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, VIOLLET Pierre, VIOLLET Michèle, MATTANA Alain, DE VIRY François, DUPENLOUP Nathalie, BERON Alexandra, DEMALTE Carine, MOYNAT Raphaël, BARBIER Savoya, SECRET Michel, MERLOT Cédric, BARBIER Lucien, CHEVALIER-NEILSON Lucy, ROSAY Jacques et LEFORT Agnès) et 1 abstention (LARCHER Patrick),

Article 1 :

Décide de modifier le nombre d'adjoints de la commune de Viry et de le fixer à 6.

Article 2 :

Prend acte du nouveau rang des adjoints existants :

1^{er} adjoint : Mme DUPONT Lorelei

2^{ème} adjoint : Mme SECRET Michèle

3^{ème} adjoint : M. BARBIER Claude

4^{ème} adjoint : M. AMSALEM Ronan

5^{ème} adjoint : Mme RODRIGUEZ Sandrine

6^{ème} adjoint : M. BONHOMME Samuel

Les signatures suivent au registre

Le Maire,

Nomenclature télétransmission :

5.1 - Élection exécutif

Mesures de publicité :

Télétransmise le

Affichée le

Certifiée exécutoire le

Par délégation du Maire
La directrice générale adjointe des services

Florence AUDIN

Laurent CHEVALIER

Voies de recours : « Tout recours à l'encontre de la présente délibération pourra être porté devant le Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois suivant sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr. Dans le même délai, un recours gracieux peut être présenté à l'auteur de la délibération. Dans ce cas, le recours contentieux pourra être introduit dans les deux mois suivant la réponse (le silence gardé pendant les deux mois suivant le recours gracieux emporte rejet de la demande) ».